



Vallauris
Golfe-Juan

Département
des
Alpes-Maritimes

Arrondissement de GRASSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VALLAURIS GOLFE-JUAN



LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VALLAURIS,

VU, le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.126-1, R.126-1 et R.123-22,

VU, la délibération du Conseil municipal en date du 20 décembre 2006 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de VALLAURIS GOLFE-JUAN,

VU le dossier des servitudes d'utilité publique annexé au PLU approuvé sous le n°6.2, contenant le plan des servitudes d'utilité publique (pièce 6.2.1), la liste des dites servitudes (pièce 6.2.2), le plan de prévention des risques d'incendies de forêt (pièce 6.2.3), le plan de prévention des risques d'inondation (pièce 6.2.4)

VU, l'arrêté de Monsieur le Préfet de Région en date du 19 septembre 2012 portant inscription au titre des monuments historiques du phare de Vallauris, sis sur la commune de VALLAURIS, en totalité, valant servitude d'utilité publique, codifiée AC1,

VU, les plans et documents ci-annexés,

CONSIDERANT qu'il convient, d'annexer dans le plan local d'urbanisme la nouvelle servitude d'utilité publique visée ci-avant, en faisant apparaître dans la liste des servitude la fiche AC1 modifiée et en reportant sur le plan des servitudes le périmètre de la servitude créée.

- ARRETE -

ARTICLE 1 : Le PLU de la commune est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, ont été complétés :

- La liste des servitudes d'utilité publique :
 - Par une nouvelle fiche codifiée AC1, comprenant la servitude d'utilité publique instituée par l'arrêté du préfet de région susvisé,
 - Le cartouche de la liste est actualisé afin d'y faire figurer la date de la mise à jour

N° d'enregistrement
AT-1304-0044

Certifié exécutoire
compte tenu de :

L'affichage en
Mairie **19 AVR. 2013**
Le

La notification faite
Le

Et de la réception en
Sous-Préfecture
Le

Le Maire,



- *Le plan général des servitudes d'utilité publique :*
 - *Par la représentation graphique du périmètre et l'indication de la servitude ACI susvisée,*
 - *Le cartouche du plan général des servitudes d'utilité publique est actualisé afin d'y faire figurer la date de la mise à jour.*

ARTICLE 2 : *La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public :*

- *à la mairie VALLAURIS*
- *dans les locaux de la préfecture des Alpes-Maritimes à Nice.*

ARTICLE 3 : *Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.*

ARTICLE 4 : *Le présent arrêté sera inscrit au registre des délibérations du Conseil municipal, une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer ainsi qu'en Sous-Préfecture de l'arrondissement de Grasse pour contrôle de la légalité.*

VALLAURIS, le 15 avril 2013

*Le Maire,
Conseiller général des A-M*



ALAIN GUMIEL